

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le nom de M. Thatcher soit substitué à celui de M. MacInnis sur la liste des membres du comité spécial sur les prix.

Sur motion de M. Brown, il est ordonné,—Que la pétition en instance de divorce de Hugh Cyril Harvey, déposée en Chambre le 7 avril 1948, et le rapport du greffier des pétitions présenté à ce sujet, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1071, approuvé le 16 mars 1948: règlements sur l'assurabilité contre le chômage de personnes employées dans le chargement et le déchargement des navires.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. St-Laurent, pour M. Mackenzie King:—Que, nonobstant tout autre ordre adopté par la Chambre à cet égard, à partir du jeudi 8 avril et chaque jour subséquent, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, au cours de la présente session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, à l'exception de la présentation des bills, des questions des députés et des avis de motions pour la production de documents et de la prise en considération des bills privés, de huit heures à neuf heures du soir, les vendredis.

Et sur la motion proposée en amendement par M. Coldwell:—Que tous les mots après les mots "production de documents", à la sixième ligne de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"et de la prise en considération des bills publics et privés, de huit heures à neuf heures du soir, les mardis et vendredis, les premiers ayant la priorité".

Et le débat se poursuivant;

M. Ilsley propose,—Que l'amendement proposé soit modifié en biffant les mots "les premiers ayant la priorité" et en les remplaçant par "en conformité de l'article 15 du Règlement".

Après discussion, ladite proposition de sous-amendement est retirée, du consentement de la Chambre.

Et le débat se poursuivant de nouveau;

M. Ilsley propose,—Que l'amendement principal proposé soit de nouveau modifié en y ajoutant les mots suivants: "le mardi et les derniers ayant la priorité le vendredi".

Et ladite proposition d'amendement à l'amendement principal, mise aux voix, est agréée, sur division.

Et l'amendement principal, tel que modifié, est mis aux voix et agréé, sur division.

Et l'on met aux voix la motion principale, telle que modifiée, et elle est agréée, sur division, et se lit ainsi:—"Que, nonobstant les autres ordres adoptés par la Chambre à cet égard, jeudi le 8 avril et chaque jour subséquent, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, au cours de la présente session, les avis de